

Orientation 2 Soutenir le développement durable des activités maritimes

Orientation 2 Soutenir le développement durable des activités maritimes

Les mesures identifiées dans le cadre de cette orientation doivent favoriser et valoriser le développement durable des activités professionnelles ou de loisir qui s'exercent sur les espaces marins du parc national et notamment de l'AMA.

- **AMA ? Mesure n°5: Favoriser la pérennisation de la pêche artisanale aux petits métiers dans ses spécificités méditerranéennes**

En étroite concertation avec le Comité régional des Pêches et des élevages marins de PACA et les Prud'homies de Marseille, Cassis et La Ciotat et celles venant pêcher sur la zone, l'EPPN agira pour : la valorisation de leurs techniques et produits, notamment au travers d'une Charte ; l'intégration et la valorisation de leurs observations sur l'évolution des milieux marins et de la ressource ; la sensibilisation des autres usagers de la mer aux pratiques de pêche concernées.

[...]

Rôle de l'établissement public

[...]

Réalise des études et des pêches expérimentales en partenariat avec les instances représentatives et veille sur l'évolution des milieux et espèces.

[...]

- **AMA ? Mesure n°6 Améliorer la qualité environnementale des ports**

L'EPPN établit un partenariat avec les gestionnaires des ports de pêche, commerce ou plaisance situés en AMA afin de renforcer ou faire émerger les initiatives d'amélioration de la qualité environnementale des ports (type démarche « Ports propres », en collaboration avec la Région PACA). Il s'associe aux démarches en projets ou en cours et favorise le développement des équipements et services contribuant à une réduction de l'impact environnemental des ports.

Orientation 2 Soutenir le développement durable des activités maritimes

Rôle de l'établissement public

[...]

Apporte son expertise scientifique et technique.

[...]

Page 136 de la Charte PNCaI

Référence ID de l'article : #1454

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2014-08-11 11:21